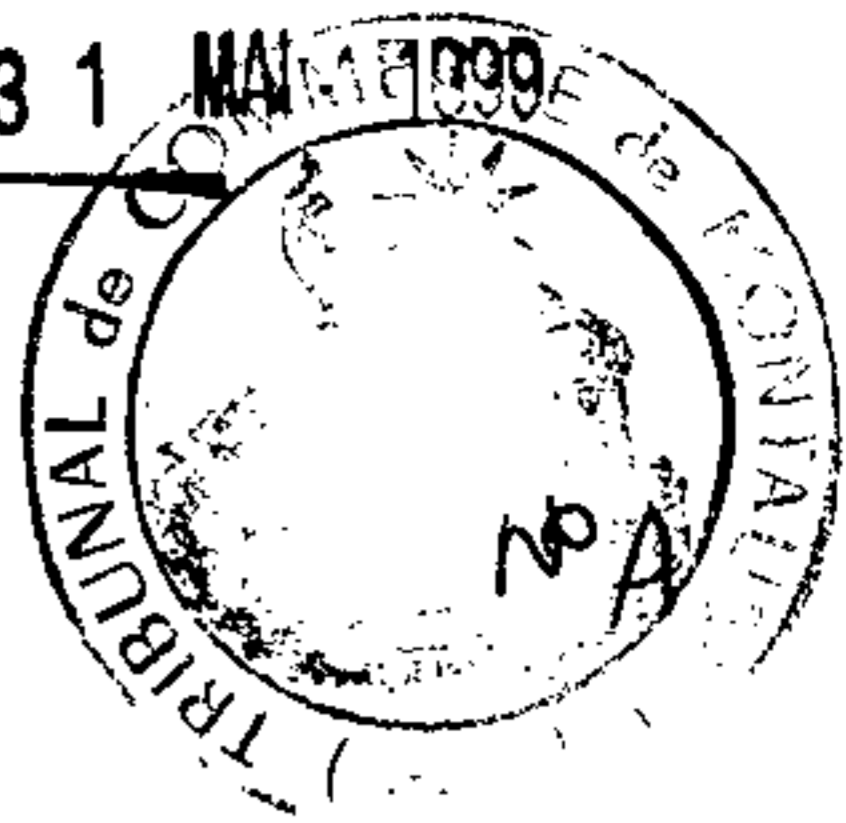


Déposé au Greffe le 31 MAI 1999



813

CASTEL HOLDING
Société anonyme
au capital de 250.000 Francs
Siège social : Les Galinots
BIOULE
82800 NEGREPELISSE

RCS MONTAUBAN : B 414 486 555 (97 B 303)

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 26 AVRIL 1999**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf et vingt six Avril à huit heures, le conseil d'administration s'est réuni, au siège social.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

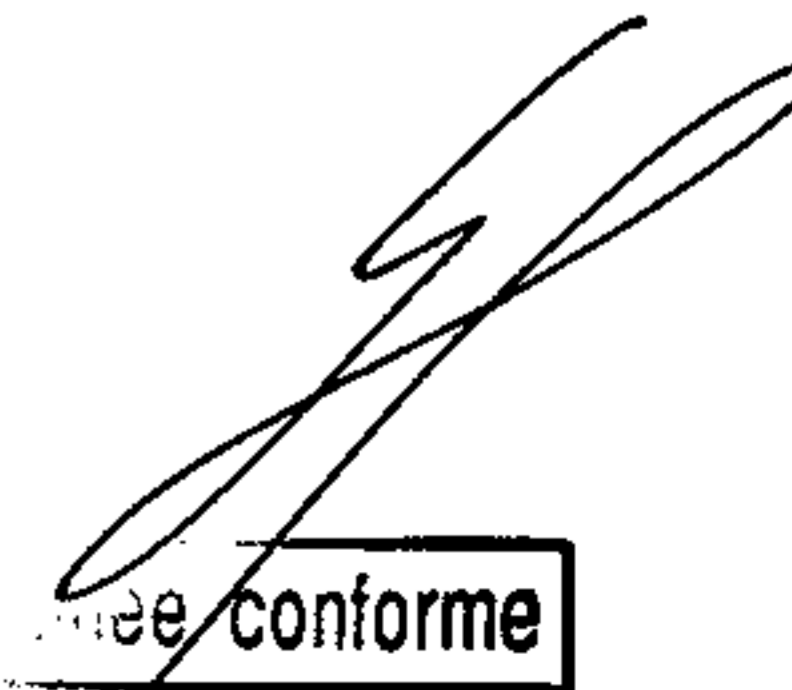
- Monsieur Jean-Paul CASTEL
- Madame Huguette CASTEL
- Monsieur Gérald CASTEL

Le Président constate que tous les administrateurs sont présents et, qu'en conséquence, le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Nominations d'administrateurs,
- Convocation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.



... conforme

NOMINATIONS D'ADMINISTRATEURS

Le Président expose que :

- Madame CASTEL Huguette a démissionné de l'ensemble des fonctions qu'elle occupe au sein de la société, cette démission devant prendre effet lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur son remplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de proposer au vote des actionnaires la nomination de Monsieur Jean-Luc CASTEL, né le 19 Octobre 1954 à 82 CAUSSADE, demeurant ORLU 09110 AX LES THERMES, en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame CASTEL Huguette.

- Monsieur CASTEL Gérald a démissionné de l'ensemble des fonctions qu'il occupe au sein de la société, cette démission devant prendre effet lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur son remplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de proposer au vote des actionnaires la nomination de Mademoiselle Estelle CASTEL, née le 7 Septembre 1973 à 82 MONTAUBAN, demeurant Les Galinots - BIOULE - 82800 NEGREPESSE, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Gérald CASTEL.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le conseil décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire le 26 Avril 1999 à 18 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nominations d'administrateurs,
- Pouvoirs à donner.

RAPPORT - RESOLUTIONS

Le conseil arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires. Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition du commissaire aux comptes dans les plus courts délais.

...née conforme

COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES

Le conseil charge son président de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un administrateur.

Copie certifiée conforme



CASTEL HOLDING
Société anonyme
au capital de 250.000 Francs
Siège social : Les Galinots
BIOULE
82800 NEGREPELISSE

—————
R.C.S. MONTAUBAN B 414 486 555
—————

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 26 AVRIL 1999**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf et le vingt six avril à dix huit heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jean-Paul CASTEL préside la séance en sa qualité de Président du Conseil.

Madame Huguette CASTEL et Mademoiselle Estelle CASTEL, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelées comme scrutateurs.

Monsieur Gérald CASTEL est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions formant le capital social et ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.


Copie certifiée conforme

Puis le président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nominations d'administrateurs,
- Pouvoirs à donner.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration. Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité d'administrateur de la société, à compter de ce jour Monsieur Jean-Luc CASTEL, demeurant à ORLU 09110 AX LES THERMES en remplacement de Madame Huguette CASTEL démissionnaire pour la durée de son mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2003.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


Monsieur Jean-Luc CASTEL, présent à l'assemblée déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité d'administrateur de la société, à compter de ce jour Mademoiselle Estelle CASTEL, demeurant Les Galinots - BIOULE - 82800 NEGREPELISSE remplacement de Monsieur Gérald CASTEL démissionnaire pour la durée de son mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2003.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme



Mademoiselle Estelle CASTEL, présente à l'assemblée déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

TROISIEME RESOLUTION

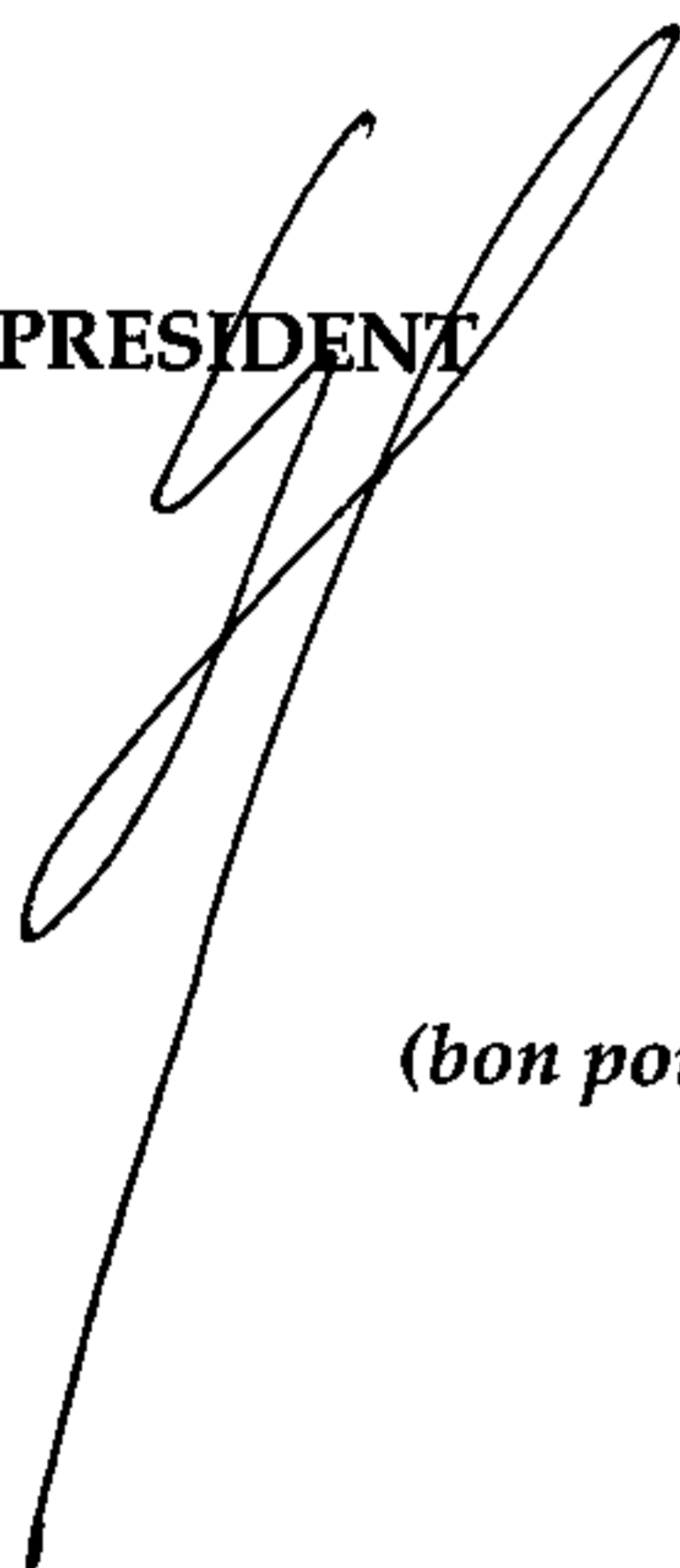
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

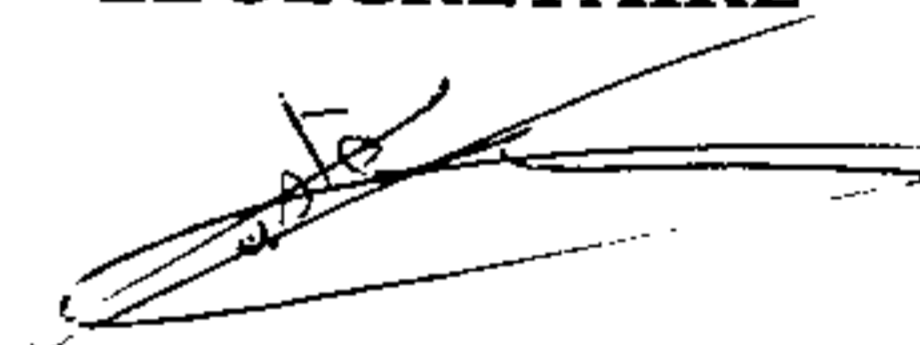
LE PRESIDENT



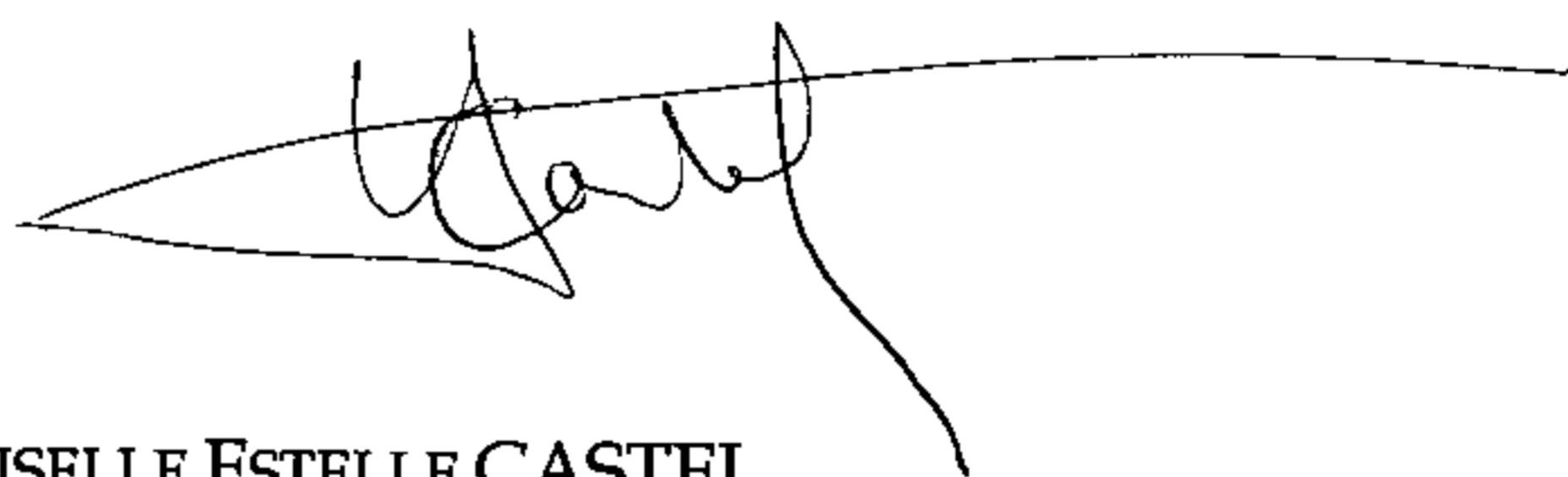
LES SCRUTATEURS



LE SECRETAIRE



MONSIEUR JEAN LUC CASTEL
(bon pour acceptation des fonctions d'administrateur)



MADemoiselle ESTELLE CASTEL
(bon pour acceptation des fonctions d'administrateur)



Copie certifiée conforme